

Le 14 mai 2018

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Cap-Santé, tenue ce 14 mai 2018 à 19h30 au lieu ordinaire des délibérations, 12, rue Déry à Cap-Santé et ce, en conformité avec la *Loi sur les cités et villes* pour la province de Québec.

Sont présents M. le maire suppléant Michel Blackburn ainsi que les membres du conseil des districts numéros :

- |                      |                         |
|----------------------|-------------------------|
| 1- Mme Nathalie Naud | 4- maire suppléant      |
| 2- M. Martin Jacobs  | 5- M. François Trottier |
| 3- M. Mario Denis    | 6- M. Michel Bertrand   |

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de M. Michel Blackburn, maire suppléant.

La secrétaire-trésorière est également présente.

(18-05-114)

**Ordre du jour**

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller François Trottier  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil adopte l'ordre du jour tel que déposé.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

**Dépôt des états financiers**

M. Daniel Darby de la firme Lemieux Nolet présente les états financiers de l'année 2017.

Mme Nancy Sirois, secrétaire-trésorière, les dépose à ce Conseil.

(18-05-115)

**Procès-verbaux - Séance ordinaire du 9 avril 2018 et séances extraordinaires du 16 avril et 7 mai 2018**

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martin Jacobs  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 avril 2018.

**QUE** ce conseil adopte les procès-verbaux des séances extraordinaires du conseil tenues les 16 avril et 7 mai 2018.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

**Compte-rendu de la séance du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – 30 avril 2018**

M. le conseiller Michel Blackburn fait rapport de la séance du CCU tenue le 30 avril 2018.

(18-05-116)

**PIIA – 4, Côte du Quai**

**ATTENDU QUE** la main courante et la clôture seront construites en bois traité, peintes de couleur blanche et seront identiques au garde-corps de la galerie avant de la résidence;

**ATTENDU QUE** ces constructions s'harmoniseront avec les éléments architecturaux caractérisant la propriété;

**ATTENDU** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme.

**IL EST  
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil approuve la construction d'une main courante longeant l'escalier existant situé à l'ouest de la résidence et d'une clôture adjacente à l'escalier.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

**(18-05-117) PIIA – 21, rue Guillot**

**ATTENDU QUE** le nouveau revêtement extérieur sera en vinyle bleu foncé, identique à celui du garage;

**ATTENDU QU'**il était prévu, lors de la demande de permis du garage en 2017, que le revêtement de la résidence serait remplacé l'année suivante de façon à ce que le garage et la résidence forment un ensemble harmonieux;

**ATTENDU QUE** le mur de soutènement existant adjacent à l'aire de stationnement est en mauvais état;

**ATTENDU QUE** l'aire de stationnement peut être élargie de façon à obtenir une largeur maximale de 19' 8'', tel qu'autorisé au règlement de zonage;

**ATTENDU QUE** l'aire de stationnement peut empiéter devant la façade de la résidence sur une largeur maximale n'excédant pas 25% de la largeur de celle-ci;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de l'élargissement de l'aire de stationnement, le mur de soutènement en pierre sera remplacé par un nouveau mur de soutènement en blocs de béton;

**ATTENDU** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme.

**IL EST  
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martin Jacobs  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil approuve les travaux suivants sur la propriété :

- Le remplacement du revêtement extérieur de la résidence en vinyle bleu foncé;
- Le remplacement du mur de soutènement en pierre adjacent à l'aire de stationnement par un mur de soutènement en blocs de béton;
- L'élargissement de l'aire de stationnement devant la façade de la résidence.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

**(18-05-118) PIIA – 5, Vieux Chemin**

**ATTENDU QUE** la galerie et l'escalier existants sont en mauvais état, dangereux et non réglementaires au niveau du code du bâtiment;

**ATTENDU QUE** le nouvel escalier aura une largeur de 36 pouces et n'excédera pas l'empiètement actuel du côté est;

**ATTENDU QUE** la nouvelle galerie conservera les mêmes dimensions que celle existante, à l'exception de l'ajout d'un palier en haut de l'escalier;

**ATTENDU QUE** la galerie et l'escalier seront construits en bois de mélèze et auront une apparence similaire aux galeries situées à l'avant;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme.

**IL EST  
PROPOSÉ PAR M. le conseiller François Trottier  
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil approuve le remplacement de la galerie du 2<sup>e</sup> étage située à l'arrière de la résidence et de l'escalier conduisant à celle-ci situé sur le côté latéral gauche par une nouvelle galerie et un nouvel escalier en bois de mélèze similaire aux galeries situées à l'avant.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

**(18-05-119) PIIA – 64, Vieux Chemin**

ATTENDU QUE la clôture décorative aura une hauteur de 4 à 5 pieds et sera installée parallèlement à la rue Frenette, à une distance de 8' de celle-ci;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur du cabanon est actuellement en aluminium blanc;

ATTENDU QUE le revêtement des côtés sud et est sera remplacé par un nouveau revêtement de maibec blanc, identique à celui du gazébo existant;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme.

**IL EST  
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Mario Denis  
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil approuve l'installation d'une clôture décorative à l'arrière de la résidence, en fonction du modèle présenté, et le remplacement du revêtement extérieur du cabanon sur deux côtés, en maibec blanc.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

**Avis de motion et présentation du projet de règlement – #18-245 concernant l'annexion des territoires avec la Ville de Saint-Basile**

**AVIS DE MOTION**

Mme la conseillère Nathalie Naud donne avis de présentation et dépose le projet de règlement #18-245 concernant l'annexion des territoires avec la Ville de Saint-Basile. Une copie de celui-ci est accessible au bureau municipal ainsi que sur le site Internet de la Ville.

**(18-05-120) Recours contre les propriétaires du lot 4 712 504**

ATTENDU plusieurs tentatives de communication de la part des représentants municipaux entre le 5 et le 8 mai 2015;

ATTENDU la mise en demeure du 8 mai 2015;

ATTENDU la facture # 15189 du 9 juin 2015;

ATTENDU la lettre du 5 janvier 2016;

ATTENDU la lettre du 1<sup>er</sup> février 2016;

ATTENDU plusieurs discussions tentant une entente à l'amiable,

**IL EST  
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Mario Denis  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil mandate Morency, Société d'avocats, s.e.n.c.r.l. à présenter le dossier du lot 4 712 504 auprès des instances judiciaires appropriées afin de récupérer les sommes dues.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

**(18-05-121) Modification de la résolution # 17-09-175 (mode de financement)**

**ATTENDU** que les dépenses liées à la vérification du potentiel hydrogéologique de l'aquifère rocheux secteur du puits Bertrand ont été reconnus dans la révision de la programmation de la TECQ,

**IL EST  
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martin Jacobs  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil modifie la résolution #17-09-175 en modifiant le mode de financement.

**QUE** ce conseil finance les dépenses liées à la vérification du potentiel hydrogéologique de l'aquifère rocheux secteur du puits Bertrand à même la TECQ.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

**(18-05-122) Octroi de contrat – Auscultation des conduites**

**ATTENDU** des demandes de prix conformément au règlement de gestion contractuelle actuellement en vigueur;

**ATTENDU QUE** deux (2) entreprises ont déposé une soumission et que la soumission la plus basse conforme est celle de Can-Explore,

**IL EST  
PROPOSÉ PAR M. le conseiller François Trottier  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil octroie un contrat à Can-Explore pour l'auscultation des conduites, le tout pour une dépense maximale de 30 107,50 \$ plus les taxes applicables et finance cette dépense à même le surplus non-affecté.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

**(18-05-123) Octroi de contrat – Travaux de construction d'installations septiques**

**ATTENDU** la résolution # 16-03-44 adoptée par le conseil municipal le 14 mars 2016;

**ATTENDU** la résolution # 16-04-69 adoptée par le conseil municipal le 11 avril 2016;

**ATTENDU** la résolution # 16-05-116 adoptée par le conseil municipal le 11 mai 2016;

**ATTENDU** la résolution # 17-06-118 adoptée par le conseil municipal le 12 juin 2017;

**ATTENDU QUE** l'évacuation et le traitement des eaux usées des bâtiments présents sur les immeubles concernés sont toujours non conformes aux normes prévues par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (RRQ, ch. Q-2, r.22);

**ATTENDU** l'octroi du mandat en date du 23 mars 2018 à la firme URBA-SOLutions afin de réaliser la surveillance de chantier et de produire les attestations de conformité telles qu'exigées au règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme # 14-201 pour les propriétés concernées par la présente résolution,

**IL EST  
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand  
ET RÉSOLU**

**QUE** et que la dépense soit financée à même le budget de fonctionnement dans l'attente de redistribuer la dépense aux propriétaires à même le compte de taxes, conformément aux dispositions de l'article 96 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C. 47.1).

**QUE** le service de l'urbanisme coordonne la surveillance de chantier avec les travaux de mise aux normes et ce, afin de répondre à toutes les exigences provinciales et municipales applicables en matière de gestion des eaux usées des résidences isolées.

**QUE** ce conseil octroie un contrat à Excavation Guillaume Naud inc. pour l'installation de trois (3) systèmes d'évacuation et de traitement des eaux usées desservant des résidences isolées sur le territoire de Cap-Santé, le tout pour une dépense maximale de 35 100 \$ plus les taxes applicables et finance cette dépense à même le budget de fonctionnement dans l'attente de redistribuer la dépenses aux propriétaires à même le compte de taxes, conformément aux dispositions de l'article 96 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C. 47.1).

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

**(18-05-124) Octroi de mandat – Audit des états financiers pour l'année 2018**

**ATTENDU** une offre de services de la firme Lemieux Nolet pour des services d'audits financiers pour l'année 2018,

**ATTENDU** le règlement de gestion contractuelle actuellement en vigueur,

**IL EST  
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Mario Denis  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil octroie un mandat à Lemieux Nolet pour la réalisation de l'audit des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018, le tout pour une dépense maximale de 16 380\$ plus les taxes applicables et finance cette dépense à même le budget de fonctionnement.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

**(18-05-125) Octroi de contrat – Location d'un camion F-150**

**ATTENDU** des demandes de prix conformément au règlement de gestion contractuelle en vigueur;

**ATTENDU QUE** seule la soumission de Donnacona Ford était conforme,

**IL EST  
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Mario Denis  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil octroie un contrat à Donnacona Ford pour la location d'un véhicule F-150 XL (incluant les équipements) pour la direction Infrastructures et Environnement, le tout pour une dépense maximale de 772,22 \$ par mois plus les taxes applicables et finance cette dépense avec le budget de fonctionnement.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

**(18-05-126) Octroi de mandat – Évaluation des emplois du personnel administratif**

**ATTENDU** la résolution #15-12-355 adoptant un organigramme révisé de l'organisation municipale;

**ATTENDU** la création de nouveaux postes administratifs via ledit organigramme;

**ATTENDU** que le dernier exercice d'évaluation des emplois administratifs a été réalisé en 2012;

**ATTENDU** la recommandation de la directrice générale à procéder à un exercice de révision de l'évaluation des postes administratifs,

**IL EST  
PROPOSÉ PAR M. le conseiller François Trottier  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil octroie un contrat à la firme Acetia pour un mandat d'accompagnement à la directrice générale dans la révision de l'évaluation des postes pour le personnel administratif, le tout pour une dépense maximale de 7095\$ plus les taxes applicables et finance cette dépense à même le budget de fonctionnement.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

**(18-05-127) Politique de remboursement des activités sportives aux employés**

**ATTENDU QUE**, en complément aux efforts consacrés à promouvoir la santé au travail et l'ergonomie, la Ville de Cap-Santé désire instaurer un programme d'incitation de son personnel à la pratique de l'activité physique,

**IL EST  
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martin Jacobs  
ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil adopte la politique de remboursement des activités sportives aux employés, le tout tel que déposé par la directrice générale.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents*

**(18-05-128) Adhésion au regroupement d'achats CHI-20192020 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant l'achat de l'Hypochlorite de sodium**

**ATTENDU QUE** la Ville de Cap-Santé a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sept (7) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium, Pass 10, PAX-XL6, PAX-XL8, Chaux calcique hydratée, Charbon activé et Silicate de sodium N;

**ATTENDU QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Cap-Santé désire participer à cet achat regroupé pour se procurer de l' *Hypochlorite de sodium* dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2019 et 2020,

**IL EST  
PROPOSÉ PAR M. le conseiller François Trottier  
ET RÉSOLU**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long.

**QUE** la Ville de Cap-Santé confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au le 31 décembre 2020.

**QUE** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Cap-Santé s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée.

**QUE** la Ville de Cap-Santé confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable.

**QUE** si l'UMQ adjudge un contrat, la ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé.

**QUE** la Ville de Cap-Santé reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour les celles non membres de l'UMQ.

**QU'**un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents*

(18-05-129)

**Mandat à la MRC de Portneuf pour la mise à jour de l'étude de faisabilité technique et financière en vue de la création d'une régie intermunicipale pour le service de protection incendie**

**ATTENDU QUE**, pour donner suite aux travaux débutés en 2016 pour la mise sur pied d'une régie intermunicipale de services en sécurité incendie pour le secteur centre-est de la MRC de Portneuf, il est nécessaire de mettre à jour les données, en raison de l'évolution des municipalités participantes ;

**ATTENDU QUE** le projet inclut dorénavant la participation des villes de Cap-Santé, Donnacona, Portneuf, Saint-Basile et Sainte-Christine-d'Auvergne ;

**ATTENDU QUE** la MRC a entamé les démarches afin de déposer, au nom des 5 municipalités participantes, le projet au Fonds de développement du territoire pour fin de financement ;

**ATTENDU QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) lancera à nouveau, au printemps 2018, un appel de projets pour l'octroi d'aide financière aux organismes municipaux pour soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal,

**IL EST  
PROPOSÉ PAR M. le conseiller François Trottier  
ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville confie à la MRC de Portneuf le mandat de coordonner la mise à jour de l'étude de faisabilité technique et financière en vue de créer une Régie intermunicipale de service de sécurité en matière de protection incendie.

**QUE** la Ville autorise la MRC à octroyer un contrat au consultant retenu en son nom et au nom des autres municipalités participantes.

**QUE** la Ville autorise la MRC à déposer en son nom et au nom des autres municipalités participantes un projet commun au fonds de développement du territoire.

**QUE** la Ville autorise la MRC à déposer en son nom et au nom des autres municipalités participantes un projet commun dans le cadre de l'appel de projets du MAMOT.

**QUE** la Ville confirme qu'elle est d'accord à partager la facture du contrat en parts égales avec les autres municipalités participantes, dans le cas où ni le Fonds de développement du territoire ni le programme de subvention du MAMOT ne pourraient s'appliquer.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents*

**(18-05-130) Modification de la politique des loisirs – priorité aux résidents**

**ATTENDU** la hausse constante des inscriptions au camp de jour;

**ATTENDU** qu'une portion des inscriptions provient de territoires extérieurs à Cap-Santé,

**IL EST  
PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Naud  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil modifie la politique des loisirs de manière à donner priorité aux résidents de Cap-Santé pour les inscriptions du camp de jour.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents*

**(18-05-131) Autorisation de signature – Appui à la MRC de Portneuf dans le cadre de sa demande au Programme de soutien financier aux circuits agrotouristiques, aux marchés publics, aux marchés de Noël et aux activités d'autocueillette ou de vente de produits agricoles à la ferme**

**ATTENDU QUE** sur le territoire de la MRC de Portneuf on retrouve plusieurs marchés publics, des marchés de Noël, ainsi que le regroupement d'entreprises agroalimentaires « Culture de saveurs Portneuf »;

**ATTENDU QU'**il est bénéfique pour la région de promouvoir de façon concertée les marchés publics portneuvois, les marchés de Noël et Culture de saveurs Portneuf, pour augmenter l'achalandage;

**ATTENDU QUE** la MRC de Portneuf collabore avec les marchés publics, les marchés de Noël et le regroupement Culture de saveurs Portneuf et souhaite présenter un projet de promotion dans le cadre du programme cité en objet;

**ATTENDU QUE** le conseil appuie le projet proposé par la MRC de Portneuf et qu'une lettre des partenaires du projet doit être fournie au dépôt du projet,



**IL EST  
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martin Jacobs  
ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à signer une lettre qui sera envoyée à la MRC de Portneuf pour lui signifier que la Ville de Cap-Santé appuie le projet qui sera déposé à l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents*

**(18-05-132) Comptes payés du 10 avril au 13 mai 2018 et comptes à payer au 30 avril 2018**

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce Conseil entérine les comptes payés du 10 avril au 13 mai 2018 pour un montant de 80 835,40 \$.

**QUE** ce Conseil entérine les comptes à payer au 30 avril pour un montant de 163 669,53 \$.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée certifie, par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-avant ont été autorisées.

*Nancy Sirois  
Secrétaire-trésorière*

**(18-05-133) Levée de la séance ordinaire à 21h40**

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller François Trottier  
ET RÉSOLU**

**QUE** la présente séance ordinaire soit levée.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

\_\_\_\_\_  
Michel Blackburn, Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Nancy Sirois, Directrice générale  
et Secrétaire-trésorière